

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice	11
Présents	8
Votants	8

Date de convocation du conseil d'administration : 17 février 2021

Présents : Mme AUPY Jocelyne, Mme COUSSAUD Aurélie, Mme VINCENT Jessica, Mme LIOT Régine, Mme DUPUY Marine, M. COUSSAUD Jean-François, M. LIOT Gérard, M. PAPOT Rémy

Absents : Mme VISSE Olivia

Excusés : Mme BIZE Aurélie, M. MIEN Laurent,

Madame LIOT Régine a été élue secrétaire de séance

Approbation du compte de gestion 2020 du CCAS

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le compte de gestion 2020 du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Décide d'approuver le compte de gestion de Madame la trésorière municipale portant sur la comptabilité du CCAS 2020.

* Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT

